



Le 8 mars 2010

Mise en candidature 2010 – CA ARPARS

Conformément à la constitution de l'ARPARS, vous trouverez ci-joint le formulaire de mises en candidature.

Il y aura élection aux postes de Président, Vice-président technique, Trésorier, Directeur des tests, Directeur du Patinage Plus et Directeur des Événements spéciaux pour un mandat de deux ans. Conformément à la modification à notre Constitution, certains postes de directeurs sont ainsi en élection pour des mandats de deux ans. Par ailleurs, afin de maintenir l'alternance aux élections et éviter que l'ensemble des postes de la région ne soient en élection en même temps, les postes suivants sont en élection en 2010 pour un mandat d'une année, au terme duquel, en 2011, ils seront en élection pour des mandats de deux ans : Directeur du Développement des patineurs, Directeur des Relations publiques et Représentants des Clubs. **Étant donné qu'aucune mesure transitoire n'avait été prévue à cet effet lorsque la durée des mandats prévue à la constitution a été modifiée l'an dernier, une assemblée générale spéciale précédera l'assemblée générale annuelle afin d'approuver cette procédure transitoire, applicable cette année seulement.**

Le poste de Représentant des Entraîneurs est aussi en élection et fera l'objet d'une assemblée générale des entraîneurs distincte de celle de la région.

À titre d'information, vous trouverez ci-joint des extraits du Règlement général 9 de la Constitution de l'ARPARS décrivant les pouvoirs et responsabilités des administrateurs pour les postes en élection.

Pour l'élection, chaque club a droit à deux délégués votants (article 6.2) et chaque membre votant doit présenter sa carte de membre de Patinage Canada lors de l'AGA (article 6.3).

Les formulaires de mise en candidature dûment remplis seront acceptés jusqu'au 25 avril 2010, la date d'oblitération en fera foi.

Veuillez nous faire parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante:

Joanne Beauvais
Comité des mises en candidatures
6150 Boniface, Brossard (Qc) J4Z 3L7

Au nom du comité de mises en candidature, nous vous remercions de votre participation !

Le comité des mises en candidatures

Joanne Beauvais : jbeauvais@shaggcommunications.com 450 926-8373
Carole Éthier : caroleethier@hotmail.fr 450 638-3238
Mario Sénécal : mario.senecal@videotron.ca 450 462-9420

ANNEXE

Règlement général 9 – POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS (extrait)

9.1 Président : Le président présidera toutes les assemblées du conseil d'administration et du conseil de direction et toutes les assemblées des membres. Il devra s'assurer de la mise à exécution des décisions du C.A. et du C.D., de la signature de tous les documents qui doivent être signés et accomplir toute autre tâche inhérente à son poste en plus d'être doté de tous les autres pouvoirs et s'acquitter des autres fonctions qui lui seront assignées par le C.D.. Le président s'assurera que les directives du C.D. sont respectées dans la gestion de la Région. De plus, le président est membre d'office de tous les comités. Il recommande les nominations de présidents de comités non élus lors de l'assemblée générale annuelle, lesquelles devront être approuvées par le C.A..

9.2 Président sortant : Au cours de son mandat, le président sortant doit assurer la transition des dossiers et un transfert de connaissances tant auprès du président que du C.A.

9.3 Vice-président administratif : Le vice-président administratif exerce les pouvoirs et fonctions que peuvent lui prescrire le C.A., le C.D. ou le président. Le vice-président administratif doit coordonner les activités de tous les comités relevant du secteur administratif et est membre d'office de ces dits comités. Il s'acquittera de toutes les fonctions du président, en cas d'absence de ce dernier.

9.4 Vice-président technique : Le vice-président technique exerce les pouvoirs et fonctions que peuvent lui prescrire le C.A., le C.D. ou le président. Le vice-président technique doit coordonner les activités de tous les comités relevant du secteur technique et est membre d'office de ces dits comités. Il s'acquittera de toutes les fonctions du président, en cas d'absence de ce dernier et du vice-président administratif.

(...)

9.7 Trésorier : Le trésorier est chargé du contrôle de tous les fonds de la corporation ainsi que de la préparation et de la présentation d'un budget annuel au C.D.. Chaque fois qu'il en est requis, il doit rendre compte au C.A. ou au C.D. de la situation financière de la corporation et de toutes les transactions faites en sa qualité de trésorier. Il doit dresser, maintenir et conserver les livres de comptes et registres comptables adéquats et nécessaires au vérificateur. Il doit laisser examiner les livres et comptes de la corporation par les personnes autorisées à le faire. Il doit signer tout contrat, document ou autre écrit nécessitant sa signature et exercer les pouvoirs et fonctions inhérents à sa charge ou ceux qui lui sont confiés par le C.A. ou le C.D..

9.8 Les directeurs : les cinq (5) directeurs ont la tâche de recruter des membres pour le bon fonctionnement de leur comité. Ils en président les réunions et s'assurent que les directives du C.D. sont respectées dans la gestion de leur comité. Ils doivent exercer les pouvoirs et fonctions inhérents à leur tâche et ceux qui leur sont confiés par le C.D..

Les postes de directeur sont :

- Patinage Plus
- Relations publiques et publicité
- Développement des patineurs
- Tests
- Événements spéciaux

9.9 Le représentants des clubs : Le représentant des clubs se fait le porte-parole de tous les clubs de la Région auprès du C.A.. À ce titre, il doit garder un contact étroit avec tous les délégués de club.